



Je me suis associé dans une société puis abandonner pour crée une

Par **jack**, le **04/08/2010** à **17:42**

Bonjour, rnje viens de crée ma propre entreprise(pépiniériste),mais avant j'étais associé dans une société de fleurs,celle ci ne marche plus,mon collègue ne donne plus de vie depuis plus de deux mois,maintenant les factures arrivent a mon domicile,fournisseurs,banque,trésors public,clients.rnavant je ne recevais pas tout ça,que dois-je faire tout payer seul???????et maintenant on me dit que je n'es pas le droit de crée une entreprise tant que l'autre est présente sachant que je suis a 50 pour cent dans la société!!!!rnsi quelqu'un peux me donner la marche a suivre,je vous en remercie d'avance,,je vais m'engager aussi dans la démarche que contacter un avocat,car pour ma part je sens mal ce qu'il risque de m'arriver....avoir mit 75000 euros dans une société et la voir tomber au bout d'un an!!!! dois-je perdre les deux société,ou puis-je garder la pépinière??????????

Par **boulet**, le **05/08/2010** à **10:27**

bonjour,rnje suis sensiblement dans la même situation que vous, donc je ne suis pas expert..rnavez vous clos votre ancienne société? (reventes des pars, annonce légal ect...)rnsi elle existe toujours vous en êtes à 50% responsable,rnon peut êtres associer dans plusieurs société et même en possédé d'autre,rnje pense que vous pouvez garder la pépinière si vous pouvez régler les dépensesrnd'impôts et de salaires de la première au quel cas il feront le rapprochement.rnsi vous voulez voir mon fils:"Demission d'une co-gérance" rn Bon courage!!!

Par **jeetendra**, le **05/08/2010** à **11:25**

[fluo]Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.)[/fluo]rnplace Albert Godal - 50400

GranvillernTél : 02 33 91 33 91rnrnBonjour, il faut contacter votre Chambre de Commerce et d'Industrie, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des commerçants, artisans et vous expliqueront la marche à suivre (dissolution de la société, redressement, liquidation judiciaire, etc.). Cordialement.